

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour publication immédiate

Don de biens réutilisables, un nouveau service en ligne à la Ville de Rimouski

RIMOUSKI, le 5 juillet 2007 – Un tout nouveau service en ligne de « *Don de biens réutilisables* » a été lancé ce matin, en conférence de presse, par le maire de la Ville de Rimouski, M. Éric Forest. Sa mise en service a pour but de favoriser, sur le territoire de la Ville de Rimouski, le réemploi de biens qui, autrement, auraient pris le chemin du lieu d'enfouissement technique. Annoncé dans le *Plan d'action 2007*, le service en ligne *Don de biens réutilisables* s'inscrit dans le créneau de la protection et du respect de l'environnement et il représente des valeurs de partage et d'entraide.

Le service en ligne « *Don de biens réutilisables* » est offert, gratuitement, à tous les citoyens et citoyennes, aux organismes ainsi qu'aux gens d'affaires du territoire de la Ville de Rimouski, qui désirent donner des articles dont ils n'ont plus besoin. Le maire, M. Forest, se dit très heureux de la mise en fonction de ce service : « *C'est un service facile à utiliser, le citoyen n'a qu'à s'inscrire sur le site Internet de la Ville et à placer sa petite annonce, accompagnée d'une photo ou non. En tout temps, le citoyen peut modifier ou supprimer le ou les biens qu'il a annoncés; c'est une excellente façon de poser un geste environnemental durable et de faire profiter d'autres gens dont les besoins sont pressants* ».

Pour accéder à ce service, il suffit d'aller sur le site de la Ville www.ville.rimouski.qc.ca au menu déroulant *Service en ligne* et de sélectionner *Don de biens réutilisables*. Quatre options sont offertes, soit **1. Catégories** - **2. Recherches** servant à accéder aux annonces disponibles et **3. Ajouter une annonce** - **4. Mes annonces** permettant à l'internaute de placer, de modifier ou de supprimer ses annonces. Ceux et celles qui n'ont pas accès à Internet à leur résidence, peuvent utiliser le réseau Internet disponible dans nos bibliothèques publiques.

Le Service de l'informatique a prévu diverses modalités pour faciliter les procédures à suivre, entre autres, diverses catégories sont offertes pour annoncer les biens, le nombre d'annonces n'est pas limité et il est possible d'y ajouter une photographie. L'annonce sera valide 30 jours à moins que l'internaute ait déjà trouvé preneur pour son bien et que celui-ci ait pris soin de supprimer son annonce sur le site de la Ville.

Enfin, la Ville de Rimouski insiste sur le fait que le service en ligne «*Don de biens réutilisables* » est un point de rencontre pour les donateurs d'articles et les particuliers intéressés à les obtenir, et ce, sans aucuns frais. « *Nous encourageons les organismes d'entraide et toute la population à consulter régulièrement le service en ligne. Plus nous l'utiliserons, plus nous prendrons soin, collectivement, de notre environnement.* » souligne M. Forest.

- 30 -

SOURCE: Éric Forest, maire
Ville de Rimouski
418 724-3126
mairie@ville.rimouski.qc.ca